

Lettre de mission de la vice-présidente adjointe pour le doctorat
Université Paris-Saclay
Mandat 2020-2023

Dans le contexte de la création de la nouvelle Université Paris-Saclay et dans le respect des statuts et positions des parties prenantes de l'Université, l'équipe de la vice-présidence recherche est la valence recherche de l'équipe de présidence de l'Université Paris-Saclay. Le vice-président recherche et valorisation est l'interlocuteur premier de la présidente pour les sujets d'ordre scientifique. Son rôle de coordination et d'animation de l'ensemble des activités de recherche de l'Université s'appuie sur une équipe de vice-présidents adjoints et de chargés de missions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique scientifique de l'Université Paris-Saclay, un collège doctoral est chargé d'organiser la politique doctorale de l'Université, de contribuer à sa visibilité et à la mutualisation des activités des écoles doctorales. En lien notamment avec ce collège doctoral est mise en place auprès du vice-président recherche et valorisation et sous l'autorité de ce dernier une vice-présidence adjointe pour le doctorat, dont les missions principales sont les suivantes:

- Assurer une veille aux niveaux national et international en matière de formation doctorale, impulser une réflexion et un débat au sein de l'Université autour des enjeux liés au doctorat, contribuer à la définition de la politique doctorale de l'Université, organiser le suivi de la mise en œuvre de cette politique ;
- Faire le lien des communautés concernées avec la vice-présidence recherche et valorisation et la présidence de l'Université et représenter l'Université pour les questions relevant du doctorat, dans les instances de l'Université, comme à l'extérieur, aux niveaux national (RNCD, ABG, etc.) ou international (EUA-CDE, etc.) ;
- Assurer le dialogue et la bonne coordination pour les questions relevant du doctorat avec les composantes, les établissements-composantes et les universités membres associées ;
- Veiller à la bonne articulation entre la maison du doctorat et les écoles doctorales ;
- Assurer, par délégation de la présidente de l'Université Paris-Saclay, le suivi et les prises de décisions courantes relevant de la présidence de l'Université sur les dossiers individuels liés au doctorat ;
- Assurer la présidence du conseil du collège doctoral de l'Université, et veiller à son bon fonctionnement ;
- En lien avec le collège doctoral :
 - Contribuer à faire du doctorat de l'Université Paris-Saclay un diplôme phare, qui participe à la renommée et à l'attractivité nationale et internationale de l'Université ; veiller à la promotion, à la lisibilité et à la visibilité d'une offre de formation doctorale de qualité ;
 - Contribuer au développement du sentiment d'appartenance à la communauté des doctorants et de leurs encadrants ;
 - S'assurer de la transparence, de l'équité, de l'ouverture de chacun des processus de la formation doctorale, ce qui inclut notamment le recrutement, les différentes modalités de la formation des doctorantes et doctorants, l'examen des travaux et la soutenance, en s'appuyant autant que nécessaire sur des référentiels nationaux et internationaux ;
 - Encourager l'originalité et la prise de risque scientifique, ainsi que l'ouverture internationale et interdisciplinaire, dans les projets doctoraux ;
 - S'assurer qu'existe, dans les unités de recherche où sont accueillis les doctorantes et doctorants de l'Université Paris-Saclay, un environnement propice et stimulant, afin que les doctorantes et doctorants soient encadrés et suivis personnellement et disposent des conditions nécessaires pour pouvoir mener à terme leurs projets doctoraux ;
 - Œuvrer pour une reconnaissance de la période doctorale comme une expérience professionnelle valorisable par les docteurs et docteures ; encourager et soutenir les initiatives visant à développer, améliorer et consolider les perspectives de carrière des docteurs et docteures, dans le secteur privé ou public, en France ou à l'international, pour l'ensemble des métiers de la recherche et de l'innovation, et plus généralement pour toutes les activités qui font appel aux compétences développées lors de la formation doctorale.